

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 11 mai 2020 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents par visioconférence les conseillères et les conseillers :

Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2 – Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district N° 3 – Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4 – Centre-Ville
Madame Denise Lavallée,	district N° 5 – Noranda
Monsieur Daniel Marcotte,	district N° 6 – De l'Université
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7 – Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8 – Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9 – Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10 – Kekeko
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11 – McWatters/Cadillac
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12 – d'Aiguebelle

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Poste vacant, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault

Sont également présentes : Mme Huguette Lemay, directrice générale et M<sup>e</sup> Angèle Tousignant, greffière.

Avant de débiter la séance, la mairesse rappelle qu'en raison de la pandémie qui sévit en ce moment (COVID-19), les membres du conseil municipal sont tous présents par visioconférence, tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Également, afin de limiter les risques de propagation du virus, la séance est tenue à huis clos, mais est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville de Rouyn-Noranda.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. N° 2020-375 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller François Cotnoir et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les sujets suivants :

6. Affaires générales
  - 6.1 Gestion du personnel
    - 6.1.2. Nomination de M. Jean-Philippe Beauchamp au poste de technicien de réseau informatique.
    - 6.1.3. Création d'un poste de coordonnateur des technologies de l'information et nomination de M. Serge Lebourdais à ce poste.
  - 6.6 Autorisation de signature d'un avenant à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

**ADOPTÉE**

## **2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 27 AVRIL 2020**

Rés. N° 2020-376 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que soit approuvé le procès-verbal de la séance régulière du lundi 27 avril 2020 tel que préparé par la greffière, et ce, en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE**

### **3 DEMANDES VERBALES DES CITOYENS**

Considérant que la séance est tenue à huis clos, aucune demande verbale n'est soumise sous cette rubrique.

### **4 COVID-19**

La mairesse souligne le retour en classe qui a eu lieu ce matin et félicite tous les enseignants qui réintègrent l'école. Elle rappelle les règles de sécurité, dont la limite de 30 km/h dans les zones scolaires. Elle mentionne également que les panneaux radars seront en place dans les différentes zones scolaires au cours des prochaines semaines.

La mairesse indique le défi pour les entrepreneurs de retour au travail malgré les mesures et programmes d'aides offerts. La Ville évaluera les mesures additionnelles qui pourraient être mises en place en formant un comité de relance économique.

La mairesse souligne le retour de la majorité des employés dans les bureaux. Elle les remercie pour leur capacité d'adaptation. Les bureaux demeurent toutefois fermés à la population pour le moment.

La mairesse remercie finalement tous les employés des services essentiels.

#### **4.1 Création d'un comité de relance économique.**

ATTENDU la situation actuelle qui sévit, soit la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU les impacts de cette pandémie notamment sur les entreprises locales;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que soient analysées toutes les mesures de soutien et d'aide qui pourront être apportées aux entreprises, et ce, en surplus des mesures et programmes offerts par les différents paliers de gouvernement;

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil municipal souhaite créer un comité qui aura pour mandat de réaliser ces analyses;

POUR CES MOTIFS :

Rés. N° 2020-377 : Il est proposé par le conseiller Benjamin Tremblay appuyé par le conseiller Daniel Marcotte et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que soit créé le **comité « Suivi du plan de relance économique municipal »**.

Que le répertoire des comités internes soit modifié afin d'y inclure ledit comité.

Que la présente résolution modifie la résolution N° 2018-931.

**ADOPTÉE**

### **5 DÉROGATIONS MINEURES**

#### **5.1 3095, chemin du Lac-Hélène (quartier d'Évain) présentée par Mme Chantal St-Pierre et M. Serge Mauën**

Après que la greffière eût mentionné l'adresse et le nom des propriétaires de la propriété visée par la demande de dérogation mineure, il est mentionné que les propriétaires ont demandé de reporter cette demande à une prochaine séance où le public pourra y assister. Étant donné qu'aucun commentaire n'est formulé par les membres du conseil, en conséquence,

Rés. N° 2020-378 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit reportée à la séance régulière du 25 mai 2020, la demande de dérogation mineure présentée par **Mme Chantal St-Pierre et M. Serge Mauën** relativement à la subdivision du lot en deux lots distincts au 3095 du chemin du Lac-Hélène (quartier d'Évain) et concernant le **lot 4 171 323 au cadastre du Québec**, à Rouyn-Noranda.

### **ADOPTÉE**

#### **5.2 Avenue Ste-Bernadette - présentée par Les Constructions Trait-Carré inc.**

Après que la greffière eût mentionné la localisation et le nom du propriétaire de la propriété visée par la présente demande de dérogation mineure et étant donné qu'aucun commentaire n'a été reçu pendant la période de consultation écrite ni formulé par les membres du conseil, en conséquence,

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Les Constructions Trait-Carré inc. relativement à la propriété située sur l'avenue Ste-Bernadette (lot 6 226 390 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un bâtiment principal dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- le bâtiment principal aurait trois (3) étages au lieu du maximum de deux (2) autorisés;
- le bâtiment principal serait d'une hauteur variant de 10,63 à 11,94 mètres au lieu du maximum de 9 mètres autorisés;

ATTENDU QUE les usages « habitation de faible densité » et « habitation de moyenne densité » sont autorisés dans cette zone;

ATTENDU QUE cette propriété est actuellement vacante;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a modifié le zonage de cette propriété et des trois propriétés voisines pour permettre l'habitation de moyenne densité;

ATTENDU QU'un promoteur a acquis la propriété afin d'y construire un bâtiment résidentiel comprenant six (6) logements;

ATTENDU QUE le bâtiment principal projeté comprendrait trois (3) étages, lesquels seraient visibles (hors sol) seulement à l'arrière du bâtiment principal projeté alors que deux (2) étages seraient visibles de la voie publique (avenue Ste-Bernadette);

ATTENDU QUE le promoteur respecterait la topographie du terrain pour la construction faisant en sorte que la hauteur du bâtiment projeté varierait de 10,63 mètres à 11,94 mètres;

ATTENDU QUE le terrain situé à l'arrière de la propriété appartient à la Ville de Rouyn-Noranda et comprend un boisé urbain qui devrait demeurer à l'état naturel en raison de plusieurs contraintes;

ATTENDU QUE d'autres immeubles de moyenne densité sont présents sur l'avenue Ste-Bernadette et qu'ainsi, la hauteur de l'immeuble projeté ne devrait pas avoir d'impact visuel majeur dans le secteur;

ATTENDU QUE des dérogations mineures similaires ont été accordées pour des immeubles voisins;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il ne semble exister aucun préjudice grave à qui que ce soit en raison de la construction du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la propriétaire actuelle semble vouloir agir de bonne foi;

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est opposée à ladite demande;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2020-379 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que soit accordée la demande de dérogation mineure présentée par **Les Constructions Trait-Carré inc.** relativement à la construction d'un bâtiment principal sur l'avenue Ste-Bernadette et quant à son maintien pour la durée de son existence; le tout tel que montré au certificat d'implantation N° 32772-I5-3364 préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Tremblay en date du 10 mars 2020 et concernant le **lot 6 226 390 au cadastre du Québec**, à Rouyn-Noranda.

#### ADOPTÉE

### 6 AFFAIRES GÉNÉRALES

#### 6.1 Gestion du personnel

##### 6.1.1 ***Autorisation de signature de contrat à durée déterminée avec Mme Nancy Martel en tant que chargée de projets pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques.***

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-380 : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que M. Serge Dion, directeur des ressources humaines, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, le contrat de travail à durée déterminée avec **Mme Nancy Martel** à titre de chargée de projets pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques pour la période du 19 mai 2020 au 19 novembre 2021; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

#### ADOPTÉE

##### 6.1.2. ***Nomination de M. Jean-Philippe Beauchamp au poste de technicien de réseau informatique.***

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-381 : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que **M. Jean-Philippe Beauchamp** soit nommé au poste de technicien de réseau informatique, et ce, à compter du 12 mai 2020.

Que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective du SFCP, section locale 4483.

Que son salaire soit établi à l'échelon 2 de la classe 36.

#### ADOPTÉE

**6.1.3. Création d'un poste de coordonnateur des technologies de l'information et nomination de M. Serge Lebourdais.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-382 : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que soit créé le poste de coordonnateur des technologies de l'information.

Que **M. Serge Lebourdais** soit nommé à ce poste, à titre de salarié à l'essai, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Que ses conditions de travail soit celles prévues à la Politique de gestion administrative du personnel cadre et professionnel non syndiqué en vigueur.

Que sa semaine de travail soit fixée à 35 heures par semaine.

Que son salaire soit établi à l'échelon 15 de la classe 7.

**ADOPTÉE**

**6.2 Octroi de contrats :**

**6.2.1 Acquisition de 2 camionnettes destinées au service des travaux publics.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-383 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Paquin**

**Ford Itée** pour l'acquisition de deux camionnettes destinées au service des travaux publics, pour un montant de 86 712 \$ (taxes en sus), comme étant la seule reçue et conforme.

Que M. Réjean Lesage, directeur des travaux publics et services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.2 Acquisition de lumières destinées au parc Granada.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-384 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Lumen,**

**une compagnie de Sonepar** pour l'acquisition de lumières destinées au nouveau parc situé dans le quartier de Granada au montant total de 25 884,90 \$ (taxes incluses), comme étant la plus basse conforme.

Que M. Gérard Pâquet, directeur de l'animation en loisir et espaces verts, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.3 Réfection de services municipaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie) dans la ruelle Perreault/Taschereau.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-385 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Galarneau Entrepreneur Général inc.** pour la réfection de services municipaux (travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie) de la ruelle Perreault/Taschereau au montant total de 899 100,13 \$ (taxes incluses), comme étant la plus basse conforme.

Que M. Réjean Lesage, directeur des travaux publics et services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.4 Réfection de services municipaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie) avenue Murdoch (entre le boulevard Rideau et la 19<sup>e</sup> Rue).**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-386 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **9148-3701 Québec inc. (YSYS Corporation)** pour la réfection de services municipaux (travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie) sur l'avenue Murdoch (entre le boulevard Rideau et la 19<sup>e</sup> Rue) au montant total de 2 740 794,98 \$ (taxes incluses), comme étant la plus basse conforme.

Que M. Réjean Lesage, directeur des travaux publics et services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.5 Fourniture et épandage d'abat-poussière liquide (été 2020).**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-387 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Sel Icecat inc.** pour le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide en vrac durant la saison estivale 2020 au prix unitaire de 0,3830 \$/litre (taxes en sus) pour un montant total estimé de 242 194,84 \$ (taxes incluses), comme étant la plus basse conforme.

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.6 Fourniture de sable, gravier brut et gravier tamisé.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-388 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Galarneau Entrepreneur Général inc.** pour le contrat d'acquisition de sable, gravier brut et gravier tamisé, aux montants ci-après mentionnés, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, comme étant la plus basse conforme :

<b>Achat, chargement, transport et livraison</b> d'une tonne métrique du produit (taxes en sus)		
Sable	Gravier brut 0-4 "	Gravier tamisé 0-4 "
6,80 \$/tm	6,85 \$/tm	7,65 \$/tm

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

### ADOPTÉE

#### 6.2.7 Fourniture de granulats concassés.

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-389 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Agrégat RN inc.** pour le contrat de fourniture de granulats concassés, au montant ci-après mentionné, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, comme étant la plus basse conforme :

<b>Fourniture, chargement, transport et livraison</b> d'une tonne métrique de granulats concassés
10,77 \$/tm (taxes en sus)

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

### ADOPTÉE

#### 6.2.8 Contrat de bordures, trottoirs et travaux de béton.

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-390 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par la compagnie **9003-5445 Québec inc. (Construction Alain Tremblay enr.)** pour la construction de bordures, trottoirs et travaux de béton, aux montants ci-après mentionnés, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre 2020, comme étant la seule soumission reçue et conforme :

<b>Bordures</b> Coût au mètre linéaire (taxes en sus)	<b>Trottoirs 1,5 M</b> Coût au mètre linéaire (taxes en sus)	<b>Trottoirs 1,8 M</b> Coût au mètre linéaire (taxes en sus)	<b>Coût estimé du contrat</b> (taxes en sus)
49,49 \$/m. lin.	108,50 \$/m. lin.	----	148 282,75 \$

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.9 Fourniture et pose d'enrobé 2020.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-391 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soient acceptées les soumissions concernant la fourniture et la pose d'enrobé pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, et ce, selon les fournisseurs (par ordre de priorité et selon la disponibilité) tels que ci-après mentionnés en fonction des quantités estimées et des prix unitaires soumis :

Nom des soumissionnaires	Ordre de priorité Fourniture et chargement uniquement (taxes en sus)	Ordre de priorité Fourniture, chargement, transport et mise en place (taxes en sus)	Prix total soumis pour les quantités estimées
<b>Construction Norascon inc.</b>	1	1	2 042 823,75 \$
<b>Lamothe, Division de Sintra inc.</b>	2	2	2 247 175,00 \$

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

Rés. N° 2020-392 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soient acceptées les soumissions concernant la mise en place seulement d'enrobé pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, et ce, selon les fournisseurs (par ordre de priorité et selon la disponibilité) tels que ci-après mentionnés en fonction des quantités estimées et des prix unitaires soumis :

Nom des soumissionnaires	Ordre de priorité Mise en place d'enrobé seulement	Prix total soumis pour les quantités estimées
<b>9045-2491 Québec inc. (Entreprise Gaétan Jolicoeur)</b>	1	101 084,75 \$
<b>Rouyn Asphalte inc.</b>	2	103 525,00 \$

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**6.2.10 Fourniture et pose de gazon en plaques.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-393 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu

que soit acceptée la soumission présentée par **9294-5708 Québec inc. (Les Aménagements Ducharme)** pour la fourniture et la pose de gazon en plaques durant la saison estivale 2020, au montant total estimé de 105 100 \$ (taxes en sus), comme étant la seule reçue et conforme.

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, ainsi que M. Gérard Pâquet, directeur de l'animation en loisir et espaces verts, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet (selon les besoins de leurs services respectifs).

#### **ADOPTÉE**

##### **6.2.11 Fourniture de béton de ciment 2020.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-394 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **Béton Fortin inc.** pour le contrat de fourniture de béton de ciment au montant ci-après mentionné, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, comme étant la plus basse conforme :

<b>Fourniture, transport et livraison</b> d'un mètre cube de béton de ciment
197,25 \$/m <sup>3</sup> (taxes en sus)

Que M. Francis Chouinard, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

#### **ADOPTÉE**

##### **6.3 Conseil des arts et des lettres (CALQ) : autorisation de signature d'un avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-395 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, l'avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue (**Conseil des arts et des lettres (CALQ)**), afin de prolonger d'un an la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2021; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

#### **ADOPTÉE**

##### **6.4 Autorisation de signature d'un bail avec Ressourcerie Bernard-Hamel pour l'utilisation temporaire de l'aréna Réjean-Houle.**

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-396 : Il est proposé par la conseillère Denise Lavallée appuyé par la conseillère Sylvie Turgeon et unanimement résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, le bail avec **Ressourcerie Bernard-Hamel** pour l'utilisation temporaire de l'aréna Réjean-Houle à titre gratuit

jusqu'au 30 septembre 2020 pour la relocalisation du magasin « 101 Trouvailles »; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

## ADOPTÉE

### 6.5 Dons et subventions 2020 :

Après explication par le conseiller Luc Lacroix et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

#### 6.5.1 Politique de soutien aux organismes (PSO).

Rés. N° 2020-397 : Il est proposé par le conseiller Luc Lacroix appuyé par la conseillère Denise Lavallée et unanimement résolu que soit autorisé le versement des montants ci-après mentionnés pour l'année 2020 :

<b>Politique de soutien aux organismes</b>			
<b>Soutien à l'achat d'équipements (appel 2 de 2)</b>		Volet régulier	Volet ruralité (FRR)
1	Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue		5 000 \$
2	Comité des loisirs de Cléricky		2 453 \$
3	Club de ski de fond Granada		1 304 \$
4	Club de ski de fond d'Évain inc.		4 625 \$
5	Projet jeunesse St-Michel	1 745 \$	
6	Collectif 08	5 000 \$	
7	Club d'haltérophilie Héraclès	1 760 \$	
8	Football Rouyn-Noranda	3 000 \$	
9	Triosisko Triathlon	1 794 \$	
10	Corporation Archéo-08	270 \$	
11	Petit théâtre du Vieux-Noranda	5 000 \$	
<b>Total</b>		<b>18 569 \$</b>	<b>13 382 \$</b>
<b>Soutien aux projets d'aménagement (appel 2 de 2)</b>		Volet régulier	Volet ruralité (FRR)
12	Club de ski de fond Granada		2 166 \$
13	Association sportive D'Alembert		800 \$
14	L'Oeuvre des terrains de jeux de Mont-Brun (OTJ)		2 624 \$
15	Bastide des aînés		340 \$
16	Club de ski de fond d'Évain inc.		3 340 \$
17	Alternative pour Elles	5 000 \$	
<b>Total</b>		<b>5 000 \$</b>	<b>9 270 \$</b>
<b>Soutien aux événements locaux (appel 2 de 2)</b>		Volet régulier	Volet ruralité (FRR)
18	Club de ski de fond Granada		120 \$
19	Corporation de développement économique de Cadillac		5 000 \$
20	Géco – Groupe écocitoyen	1 675 \$	
21	Les Racamés	5 000 \$	
22	Rouyn Rugby Ruckbees	500 \$	
23	SDC Centre-Ville de Rouyn-Noranda	5 000 \$	
<b>Total</b>		<b>12 175 \$</b>	<b>5 120 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>35 744 \$</b>	<b>27 772 \$</b>

Que les montants octroyés aux projets concernant la ruralité soient versés à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) provenant de l'exercice financier 2020-2021.

## ADOPTÉE

### 6.5.2 Bibliothèques de quartier.

Rés. N° 2020-398 : Il est proposé par le conseiller Luc Lacroix appuyé par la conseillère Denise Lavallée et unanimement résolu que suite à la recommandation du comité d'analyse de la Politique de soutien aux organismes (PSO), soient octroyées pour 2020 les sommes suivantes aux **bibliothèques de quartier** ci-dessous mentionnées :

	Montant accordé
Bibliothèque de Beaudry	16 127 \$
Bibliothèque de Cléricky	1 533 \$
Bibliothèque de Montbeillard	3 577 \$
Bibliothèque de Mont-Brun	2 044 \$
Bibliothèque de Rollet	2 969 \$

**ADOPTÉE**

### 6.5.3 Autres subventions.

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda verse annuellement des subventions à différents organismes œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QU'en 2018, la Ville de Rouyn-Noranda a adopté une politique de soutien aux organismes pour encadrer le versement des subventions aux organismes;

ATTENDU QUE certaines demandes ne cadrent pas dans cette nouvelle politique;

ATTENDU QU'également, la Ville de Rouyn-Noranda contribue financièrement à des organismes sportifs et que certains de ces organismes (Club de boxe) ne font pas l'objet d'entente de versement de ristournes à la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda souhaite tout de même supporter ces organismes;

Rés. N° 2020-399 : Il est proposé par le conseiller Luc Lacroix appuyé par la conseillère Denise Lavallée et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que soit autorisé le versement des montants ci-après mentionnés pour l'année 2020 :

AUTRES SUBVENTIONS		Montant accordé
1	SDC Centre-ville de Rouyn-Noranda	12 000 \$
2	Club de boxe de Rouyn-Noranda	2 000 \$
<b>Total</b>		<b>14 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

### 6.6 Autorisation de signature d'un avenant à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

ATTENDU QU'une entente dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité a été signée le 29 octobre 2019 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, le ministère octroie 133 125 \$, soit 50 % du projet à la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la crise de la COVID-19 ralentit la réalisation de certains travaux et activités liées au plan d'action élaboré;

ATTENDU QU'en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19, le MIFI propose de prolonger ses ententes avec les municipalités jusqu'au 30 septembre 2020 afin de permettre à ces dernières de réaliser les actions prévues;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2020-400 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte appuyé par le conseiller Cédric Laplante et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, la modification de la convention d'aide financière avec le **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)** afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 30 septembre 2020; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**7 SUJETS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun sujet n'est soumis sous cette rubrique.

**8 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est soumise sous cette rubrique.

**9 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**9.1 Autorisation de signature d'un acte de servitude d'empiètement d'un bâtiment accessoire (cabanon) d'un patio et d'un écran d'intimité sur le lot 3 760 563 au cadastre du Québec (avenue Montcalm) pour la propriété située au 125, avenue Frontenac.**

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-401 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller André Philippon et unanimement résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, un acte de servitude d'empiètement d'un bâtiment accessoire (cabanon) d'un patio et d'un écran d'intimité sur le **lot 3 760 563 au cadastre du Québec** (avenue Montcalm) en faveur de la propriété située au 125, avenue Frontenac; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**9.2 Emprunt au fonds de roulement 2020 :**

Après explication par la mairesse et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-402 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu que soient autorisés les emprunts au fonds de roulement pour l'année 2020 ci-après mentionnés :

<b>Matières résiduelles</b>		
MR20-109	Achat de conteneurs pour l'écocentre	8 500 \$
MR20-066	Achat de conteneurs pour les emplacements en commun (anti-ours)	6 500 \$

Que ces emprunts soient remboursables sur une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

**9.3 Approbation de cadastre des lots 6 356 192 à 6 356 198 au cadastre du Québec (avenue Angers).**

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-403 : Il est proposé par le conseiller François Cotnoir appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que soit approuvé le cadastre des **lots 6 356 192 à 6 356 198 au cadastre du Québec** (avenue Angers); le tout tel que montré au plan cadastral N° 32438-AG-3297 préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Tremblay en date du 7 janvier 2020.

**ADOPTÉE**

**10 RECOMMANDATION DES CONSEILS DE QUARTIER**

**10.1 Conseil de quartier de Destor :**

Après explication par le conseiller Stéphane Girard et les autres membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2020-404 : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et unanimement résolu que suite à la recommandation du conseil de quartier de Destor, soit désigné **M. André Beaudet** en tant que nouveau membre du conseil de quartier de Destor, et ce, en remplacement de M. Michel Simard.

**ADOPTÉE**

**11 APPROBATION DES COMPTES**

Rés. N° 2020-405 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par le conseiller Luc Lacroix et unanimement résolu que les comptes soient approuvés et payés au montant de 2 819 833,90 \$ tel que soumis à l'attention des membres du conseil (certificat de crédits suffisants N° 3818).

**ADOPTÉE**

**12 AVIS DE MOTION**

Le conseiller François Cotnoir donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera proposé un règlement modifiant le règlement N° 2019-1075 concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale) afin de corriger les dates des permis de stationnement pour certains véhicules, d'indexer les frais aéroportuaires à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda et de prévoir une tarification pour certains frais concernant l'aéroport et la gestion des déchets.

**13 RÈGLEMENTS**

**13.1 *Projet de règlement modifiant le règlement N° 2019-1075 concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale) afin de corriger les dates des permis de stationnement pour certains véhicules, d'indexer les frais aéroportuaires à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda et de prévoir une tarification pour certains frais concernant l'aéroport et la gestion des déchets.***

Après que la greffière eût mentionné les buts et objets de ce projet de règlement et les membres du conseil étant d'accord pour son adoption, en conséquence,

Rés. N° 2020-406 : Il est proposé par la conseillère Denise Lavallée appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que le **projet de règlement N° 2020-1092** modifiant le règlement N° 2019-1075 concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale) afin de corriger les dates des permis de stationnement pour certains véhicules, d'indexer les frais aéroportuaires à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda et de prévoir une tarification pour certains frais concernant l'aéroport et la gestion des déchets, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-1092**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1 Le paragraphe 4.2 de l'annexe C du règlement N° 2019-1075 est modifié de façon à se lire dorénavant ainsi :
- 4.2 Stationnement à l'aéroport régional
- |  |             |
|--|-------------|
| a) Stationnement de courte durée / 20 minutes            | 0,25 \$     |
| b) Stationnement de longue durée / 24 heures             | 5,00 \$     |
| c) Stationnement de longue durée/annuel<br>(Entreprises) | 25,07 \$+tx |
- ARTICLE 2 Le paragraphe 4.4 de l'annexe C du règlement N° 2019-1075 est modifié de façon à se lire dorénavant ainsi :
- 4.4 Permis de stationnement pour véhicules de **livraison**  
(plaque L ou F)
- |  |        |
|--|--------|
| a) Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019 | 170 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020    | 174 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021    | 178 \$ |
- [...]
- ARTICLE 3 Le paragraphe 4.5 de l'annexe C du règlement N° 2019-1075 est modifié de façon à se lire dorénavant ainsi :
- 4.5 Permis de stationnement **court terme** pour travail  
(plaque L ou F)
- |  |        |
|--|--------|
| a) Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019 | 170 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020    | 174 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021    | 178 \$ |
- [...]
- ARTICLE 4 Le paragraphe 4.6 de l'annexe C du règlement N° 2019-1075 est modifié de façon à se lire dorénavant ainsi :
- 4.6 Permis de stationnement **véhicules-outils** (plaque L ou F)
- |  |        |
|--|--------|
| a) Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019 | 395 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020    | 404 \$ |
| Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021    | 413 \$ |
- [...]
- ARTICLE 5 La section C-7 de l'annexe C du règlement N° 2019-1075 est modifiée de façon à se lire ainsi :
- C-7 Frais aéroportuaires à l'aéroport régional**  
(taxes en sus, si applicables)

**7.1 Frais d'atterrissage** (minimum de 24,59 \$ par atterrissage)

a) Au plus 21 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	6,98 \$
b) Plus de 21 000 kg sans excéder 45 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	8,81 \$
c) Plus de 45 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	10,51 \$

**7.2 Redevances générales d'aérogare**

a) 0 à 9 sièges	19,04 \$
b) 10 à 15 sièges	38,10 \$
c) 16 à 25 sièges	56,71 \$
d) 26 à 45 sièges	102,85 \$
e) 46 à 60 sièges	146,89 \$
f) 61 à 89 sièges	235,17 \$
g) 90 à 125 sièges	323,45 \$
h) 126 à 150 sièges	382,25 \$
i) 151 à 200 sièges	529,26 \$
j) 201 sièges et plus (déterminé par la direction de l'aéroport)	

**7.3 Stationnement d'aéronef**

a) Au plus 2 000 kg	
par jour	13,58 \$
par mois	108,58 \$
par année	532,08 \$
b) Plus de 2 000 kg sans excéder 5 000 kg	
par jour	13,58 \$
par mois	108,58 \$
par année (déterminé par la direction de l'aéroport)	
c) Plus de 5 000 kg sans excéder 10 000 kg	
par jour	23,95 \$
par mois	485,33 \$
par année (déterminé par la direction de l'aéroport)	
d) Plus de 10 000 kg sans excéder 30 000 kg	
par jour	44,32 \$
par mois	903,03 \$
par année (déterminé par la direction de l'aéroport)	
e) Plus de 30 000 kg sans excéder 60 000 kg	
par jour	68,57 \$
par mois (déterminé par la direction de l'aéroport)	
par année (déterminé par la direction de l'aéroport)	
f) Plus de 60 000 kg sans excéder 100 000 kg	
par jour	103,36 \$
par mois (déterminé par la direction de l'aéroport)	
par année (déterminé par la direction de l'aéroport)	

**7.4 Frais d'utilisation par passager (FUP)** 20,00 \$

**7.5 Frais d'électricité**

- |   |                |           |
|---|----------------|-----------|
| a) Aéronef monomoteur                             |                |           |
| par jour  |                | 17,29\$   |
| par année   |                | 257,00\$  |
| b) Aéronef bimoteur (par jour)                    |                | 34,58 \$  |
| c) Équipement (selon le voltage)                  | Coût du marché |           |
| d) Prise dégivreuse (par mois)                    |                |           |
| Avril, mai, septembre, octobre, novembre          |                | 126,72 \$ |
| Janvier, février, mars, décembre                  |                | 132,86 \$ |
| e) Véhicule (Prise pour stationnement long terme) |                |           |
| par mois  |                | 51,93 \$  |

**7.6 Frais divers**

- |  |  |          |
|--|--|----------|
| a) Système de communication comptoir de l'aérogare |  |          |
| par mois   |  | 30,00 \$ |
| b) Gestion des matières résiduelles                | % d'utilisation                            |          |
| c) Location de salle                               | (déterminé par la direction de l'aéroport) |          |
| d) Vente d'essence                                 | Coût du marché + 15 %                      |          |
| e) Autres frais non déterminés                     | Coût du marché + 15 %                      |          |

ARTICLE 6 L'annexe D du règlement N° 2019-1075 est modifiée de façon à ajouter un paragraphe 5.6., lequel se lira ainsi :

5.6 Nettoyage des déchets sur une propriété : Coût réel + 20 %

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, à l'exclusion de l'article 5, lequel entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**ADOPTÉE**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX JOURNALISTES**

Considérant que la séance est tenue à huis clos et qu'ainsi aucun journaliste n'est présent dans l'assistance, aucune question n'est soumise sous cette rubrique.

**15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés. N° 2020-407 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller Daniel Marcotte et unanimement résolu que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**